

Postuler

QUAND POSTULER ?

Les candidats en présentiel et à distance postulent en même temps.

— **21 mars 2023 : début de la campagne de candidatures.**

— **De mi-avril à juillet 2023 :** une **commission de recrutement** (sélection des candidats passés en entretien) toutes les trois semaines.

— **Les promotions ferment dès qu'elles sont pleines.**

Attention : les candidats internationaux à une formation en présentiel doivent postuler avant le mois de juin s'ils ont besoin d'un visa.

COMMENT POSTULER ?

Les candidatures à IRIS Sup' se font en ligne sur le site de l'école : www.iris-sup.org

— **Si vous avez les diplômes requis**, remplissez le dossier de candidature en ligne, scannez tous les documents exigés et téléversez-les.

— **Si vous n'avez pas les diplômes requis**, mais justifiez d'une expérience d'au moins 3 ans dans un poste à responsabilités, suivez le processus de sélection classique, remplissez la demande d'accès dérogatoire (VAPP) à IRIS Sup', téléversez-la sur le site internet de l'école.

Délai de traitement des dossiers : en moyenne 1 mois, mais cela peut varier selon la période de candidature.

NOS CONSEILS

1. Soignez votre dossier

- Propre, sans fautes, bien écrit, complet.
- Indiquez clairement votre niveau de langue : test de niveau B2 à C2 requis.
- Vérifiez votre statut : formation initiale (vous n'avez pas arrêté vos études) ou stagiaire de la formation continue (vous reprenez vos études après avoir travaillé).
- Glissez des lettres de recommandation.
- Dites-nous comment nous pourrions vous aider à réaliser vos objectifs.

2. Préparez votre entretien

- Respectez votre heure de rendez-vous.
- Soyez clair sur vos motivations.
- Soyez sincère, concret, montrez que vous suivez l'actualité internationale, que vos intérêts sont réels, que vous vous êtes renseigné sur les secteurs et fonctions visés.

ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

La procédure de candidature est la même pour tout le monde, mais les candidats qui ont besoin d'un visa pour étudier en France doivent postuler avant le 1^{er} juin et engager les démarches dès leur acceptation à la formation IRIS Sup'. **Pour savoir si vous avez besoin d'un visa, rendez-vous sur france-visas.gouv.fr**

Documents à fournir :

- **Niveau de langues :** niveau B2 en français et en anglais (fournir preuves).
- **Niveau académique :** les diplômes rédigés dans une autre langue que le français et l'anglais doivent être traduits en français par un traducteur assermenté. Vous pouvez obtenir une attestation de comparabilité au sein de France Éducation International (ENIC-NARIC). Si le niveau de diplôme est inférieur à celui requis pour la formation visée, il faut remplir une demande d'accès dérogatoire.

Livret d'information à consulter sur www.iris-sup.org > rubrique Vie étudiante > Étudiants internationaux > Démarches administratives

CONTACT

 **ALICE DE LA PRADELLE**
Référente étudiants internationaux
delapradelle@iris-france.org

Financer sa formation

COMBIEN COÛTE LA FORMATION À IRIS SUP' ?

Frais de dossier

110 €, non remboursables passé le délai de rétractation de 14 jours.

Coût de formation

— Formations en présentiel : 7 900 € pour la 1^{re} année, 8 300 € pour les spécialités de 2^e année.

— Formations à distance : 5 500€ pour la 1^{re} année, 6 000 € pour les spécialités de 2^e année.

CVEC

Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son attestation d'acquiescement de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement ou exonération.

Les étudiants en double cursus ne la règlent qu'une fois.

En savoir plus : cvec.etudiant.gouv.fr/

Double diplôme IRIS / IPAG de l'Université de Bretagne occidentale :

Frais universitaires étudiants en formation initiale : 243€* + CVEC (95€*).

Frais universitaires pour les stagiaires de la formation continue en reprise d'études : 243 €* + 191 €.

* Tarifs officiels 2022-23.

COMMENT RÉGLER MA FORMATION ?

Le règlement des frais de scolarité s'effectue par virement ou prélèvement SEPA. La remise des documents signés ou des virements se fait lors de l'inscription.

Ressortissants France, Union européenne et Royaume-Uni : le règlement s'effectuera en quatre fois par prélèvements SEPA.

Ressortissants hors Union européenne : l'intégralité du prix de la formation sera due au moment de l'inscription par virement bancaire. Une preuve de virement devra impérativement être renvoyée avec le contrat signé.

COMMENT FINANCER MA FORMATION ?

Le regroupement des cours sur 2 jours par semaine permet d'exercer une activité professionnelle à temps partiel : contrats d'apprentissage, services civiques, stages, jobs étudiants...

L'IRIS a obtenu pour son école IRIS Sup' la **certification qualité Qualiopi** qui permet aux étudiants et stagiaires de la formation professionnelle de bénéficier de financement par le biais de l'apprentissage, de structures publiques ou privées, pour leur formation ou leur VAE.



Les formations préparant aux titres Analyste en stratégie internationale et Manager de programmes internationaux – Humanitaire et Développement d'IRIS Sup' sont **éligibles au CPF (compte personnel de formation)**.

Les étudiants inscrits à **Pôle emploi** peuvent également suivre la formation tout en gardant leurs indemnités. Des financements par Pôle emploi sont également possibles sous réserve d'acceptation du dossier par le conseiller.

Procédure de demande de devis pour Pôle emploi (via la plateforme Kairos) :

- Veuillez adresser un mail à financements@iris-france.org en indiquant vos nom, prénom, n° de demandeur d'emploi, coordonnées du centre Pôle emploi dont vous dépendez, la formation visée, et les autres financeurs s'il y en a avec le montant du financement pour chacun ;
- Une fois le devis édité, il apparaîtra sur votre espace personnel Pôle emploi ; vous devrez alors le valider afin qu'il soit transmis à votre conseiller.

 **En savoir plus**
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918
www.service-civique.gouv.fr/
www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/

ATTENTION AUX DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DOSSIERS

En raison des délais de traitement des dossiers, souvent longs à remplir, par IRIS Sup' (prévoyez un délai de 3 semaines) et par les organismes de financement (très rapide ou plusieurs mois...), nous ne pouvons garantir que les demandes envoyées après le 1^{er} juillet 2023 pourront être traitées dans les temps (NB : pour Transition Pro, merci de vous référer aux délais mentionnés dans le tableau).

| Organismes de financement | Contactez Safir Mimene, le référent financement IRIS Sup', au plus tard... |
|---------------------------|--|
| CPF | 8 semaines avant l'entrée en formation (le dossier du candidat doit avoir été validé 11 jours avant l'entrée en formation). |
| Pôle emploi | 8 semaines avant l'entrée en formation. |
| Employeur | Le financement peut intervenir en cours de formation. |
| Transition Pro | 6 mois avant l'entrée en formation pour les dossiers PTP CDI. 5 mois avant l'entrée en formation pour les dossiers PTP CDD. |

CONTACT

 **SAFIR MIMENE**
Référent de la formation professionnelle et référent handicap
financements@iris-france.org



DES QUESTIONS ?

Consultez nos réponses aux questions les plus fréquentes sur www.iris-sup.org/faq

LA CANDIDATURE 100 % EN LIGNE ÉTAPE PAR ÉTAPE

- 1 Après avoir renseigné vos informations personnelles, vous **recevez un code par mail** qui vous permettra de suivre votre dossier.
- 2 Remplissez le **formulaire de candidature** et **déposez les documents justificatifs** correspondants en ligne.
- 3 **Validez les CGV** (conditions générales de vente) que vous retrouverez à tout moment dans l'onglet « Mes documents » qui s'affichera après le paiement.
- 4 **Réglez en ligne**, par carte bancaire, **les frais de participation au processus de sélection** : 110 € (non remboursables passé le délai de rétractation de 14 jours). Un virement bancaire est également possible pour les étudiants internationaux : contactez l'administration pour obtenir un RIB : candidatures@iris-france.org
- 5 **Vous recevrez un mail** sous un délai de 7 jours **vous informant de l'état de votre dossier** (complet ou incomplet). Si votre dossier est complet, vous recevrez un mail indiquant que votre dossier est transmis à un évaluateur.
- 6 Si le dossier est considéré comme « Admissible », **vous serez contacté(e) pour un entretien**. Après cette évaluation, vous recevrez un mail précisant la date de la prochaine commission de recrutement (environ une par mois).
- 7 **Après la commission** vous recevrez, dans un délai de 2 jours, un mail vous informant du statut de votre dossier : admis, liste d'attente, non admis.
- 8 Les candidats admis reçoivent par mail **un contrat de formation à déposer sous 2 semaines en format PDF sur leur espace Aurion** (etu.iris-sup.org). Les dossiers des candidats sur liste d'attente sont à nouveau présentés à la commission suivante. Les candidats non admis reçoivent un mail de refus.
- 9 Au terme du délai inscrit sur votre contrat, **vous recevrez un mail confirmant la réception ou non de ce dernier**. Passé ce délai, vous n'êtes plus prioritaire.
- 10 Vous disposez d'un **délai de rétractation de 14 jours après la signature de votre contrat**. Au terme de ce délai, vous recevrez un mail vous indiquant que vous êtes inscrit de façon définitive à la formation. Vous aurez accès à différents documents sur un espace dédié.